Commune de LAMBALLE-ARMOR

" Planguenoual - Lotissement Le Colombier "

Maître d'ouvrage : LAMBALLE-ARMOR

Permis d'Aménager n° PA 022 093 21 F0009

délivré le 15 octobre 2021

LOT n°2

Section 173 YE n°137

Superficie réelle : 591 m²

Surface plancher maximale : 250 m²

Emprise au sol maximale : 170 m²

PLAN DE SITUATION — Sans échelle

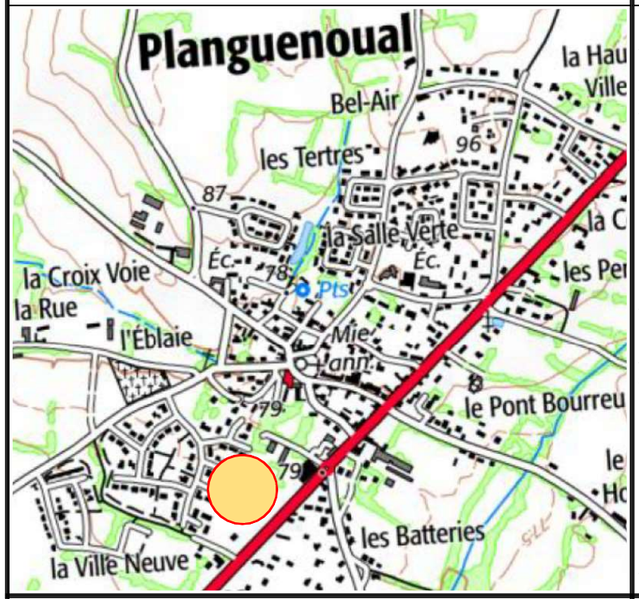

PLAN D'ENSEMBLE FIGURATIF — Sans échelle

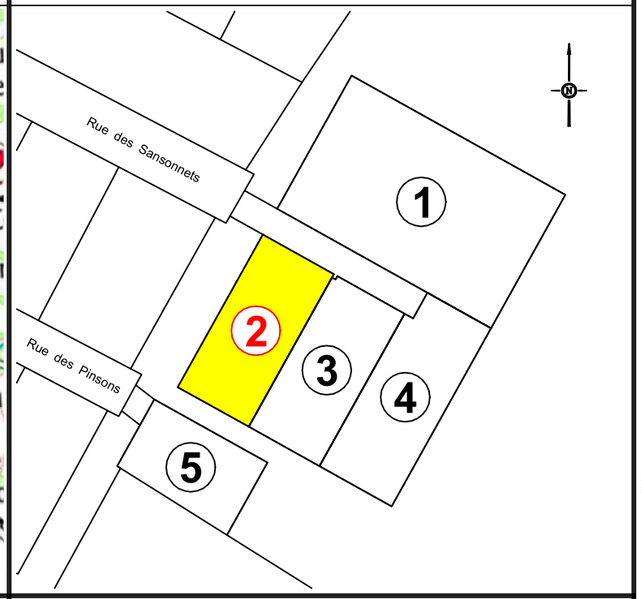

PLAN DE VENTE — Echelle : 1 / 200 ème

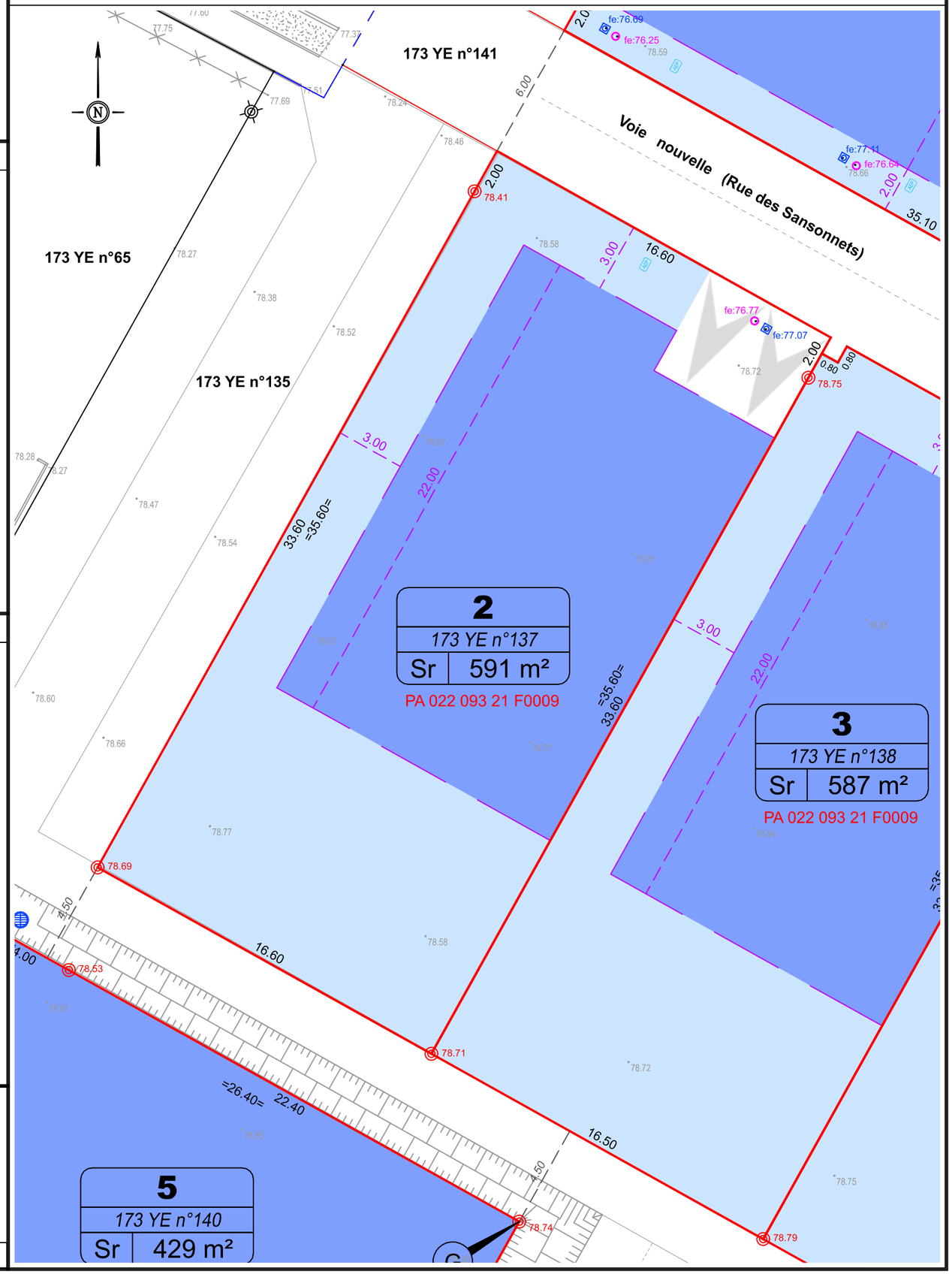

LÉGENDE RÉGLEMENTAIRE & FONCIÈRE

- Zone de constructibilité pour la construction principale
- Zone de non constructibilité (Hors dépendences, sous réserve d'une implantation en arrière des constructions, en recul de 1m minimum par rapport aux espaces publics et limites séparatives)
- Accès au lot (imposé) Dimensions : 6m par 5m

- Application cadastrale non contradictoire
- Limite de propriété
- Limite nouvelle (lotissement)
- Clou OGE nouveau
- Piquet bois
- Borne OGE existante
- Borne OGE nouvelle
- 78.69 Altimétrie (NGF-IGN69)
- EDF Coffret électricité
- GAZ Coffret gaz
- AEP Citerneau AEP
- TEL Citerneau télécom
- Branchement EU
- fe: Altimétrie fil d'eau
- Branchement EP
- fe: Altimétrie fil d'eau

REMARQUES

Planimétrie rapportée au système RGF93 projection CC48,
Altimétrie rattachée au système NGF-IGN69.

Desserte par les réseaux

Chaque lot dispose de raccordements d'électricité, d'eau potable, de télécom, d'eaux usées et d'eaux pluviales en attente en limite de lot (s'assurer de la localisation des équipements).

Implantation

Il est impératif de s'appuyer sur les altimétries fournies par le géomètre suite au bornage du lot.

Définition d'une limite réelle

Une limite réelle est une limite définie par bornage ou par alignement et dont le terrain qu'elle délimite n'a pas fait l'objet d'une possession d'un tiers lui permettant de revendiquer la prescription acquisitive. Seule la limite réelle apporte une garantie.

Définition d'une limite cadastrale

Une limite cadastrale est une limite fiscale dont il appartient aux propriétaires de vérifier l'exactitude et qui n'apporte aucune garantie.

Caractéristiques de la superficie réelle

La superficie réelle est obtenue à partir de mesures prises sur le terrain et entre limites réelles, c'est à dire définies contradictoirement avec les propriétaires riverains y compris la Commune pour les chemins ruraux, et (ou) fixées unilatéralement par la procédure de l'alignement pour les voies communales, départementales et nationales.

Seules les limites réelles ainsi déterminées par un Géomètre-Expert inscrit à l'Ordre sont garanties.

Caractéristiques de la contenance cadastrale

La contenance cadastrale est généralement obtenue par mesures graphiques relevées sur le plan cadastral à partir des limites y figurant. Cette contenance et ces limites n'ont qu'une valeur indicative, le cadastre n'étant pas un document à caractère juridique, mais fiscal, servant essentiellement au calcul de l'impôt.

La contenance cadastrale n'est donc pas garantie et un écart plus ou moins important peut être constaté par rapport aux limites et à la superficie réelles.

AGEO GÉOMÈTRE-EXPERT STAGIAIRE

Abel GUÉDON
Géomètre-Expert Stagiaire
22 Route du Tertre Morin
La Chambre - Planguenoual
22400 LAMBALLE-ARMOR
06.33.49.64.74
abel.guedon@ageo22.fr

Abel GUÉDON
Géomètre-Expert Stagiaire
(N°2020079 - CR Rennes)

ORDRE DES GÉOMÈTRES-EXPERTS
Marie DELUCHAT LEC'HVIEN
N° d'inscription 6018

Reproduction réservée

Dossier : 21-079	Date : 08 Juin 2022